RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2J AUTO

Société par actions simplifiée (SAS)
Au capital de 100 euros
Siège social : 3 rue du capitaine Crillon 76630 Bailly en rivière

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

Nomination du président

Le 02/08/2026, à 9h, au siège social situé 3 rue du capitaine Crillon 76630 Bailly en rivière,

Les associés de la société 2J AUTO, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, se sont réunis afin de statuer sur la nomination du président de la société.

Associés présents

- **Mr Julien-André LAHUNXAMBARNE**, détenteur de 50 actions.
- **Mr Julien BORRAS**, détenteur de 50 actions.

Les associés présents représentent la totalité du capital social et des droits de vote de la société.

Les associés constatent que la décision peut être prise conformément aux dispositions des statuts.

Ordre du jour

Nomination du président de la société.

Première résolution — Nomination du président

Les associés décident de nommer en qualité de président de la société :

Mr Julien-André LAHUNXAMBARNE, né le 09/01/1983 à Saint Germain en Laye, demeurant à [redacted] 78680 Épône.

La nomination prend effet à compter du 02/08/2026.

Le mandat est conféré pour une durée de indéterminée, conformément aux statuts de la société.

Le président exerce ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Il disposera des pouvoirs nécessaires pour représenter la société à l'égard des tiers, sous réserve des limitations prévues par la loi et les statuts.

Mr Julien-André LAHUNXAMBARNE déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité faisant obstacle à leur exercice.

Résultat du vote :

- Pour : 2
- Contre : 0
- Abstentions : 0

La résolution est adoptée conformément aux règles de majorité prévues par les statuts.

Deuxième résolution — Pouvoirs pour formalités

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales nécessaires à la nomination du président, notamment auprès du guichet unique des formalités des entreprises.

Cette résolution est adoptée conformément aux règles prévues par les statuts.

Clôture

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9H15.

Fait à Bailly en rivière, le 02/08/2026, en 3 exemplaires originaux.

Sig[redacted]AMBARNE

Sig[redacted]

Signature du président nommé, précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de président »

"Bon pour acceptation des fonctions de président

[redacted]

FEUILLE DE PRÉSENCE

Décision des associés — Nomination du président

Dénomination sociale : 2J AUTO
Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS)
Capital social : 100 €
Siège social : 3 rue du capitaine Crillon 76630 Bailly en rivière

Date de la réunion : Le 02/08/2026
Lieu de la réunion : 3 rue du capitaine Crillon 76630 Bailly en rivière

Objet : Nomination du président de la société.

Liste des associés présents

N°	Nom et prénom	Nombre d'actions détenues	Signature
1	LAHUNXAMBARNE Julien-André	50	[redacted]
2	BORRAS Julien	50	
	Total	**100**	

Constatation de présence

Les associés mentionnés ci-dessus sont présents à la réunion et participent à la décision relative à la nomination du président de la société.

La décision est prise conformément aux dispositions des statuts de la société.

Fait à Bailly en rivière, le 02/08/2026.

[redacted] **NXAMBARNE :**